

Côte d'Ivoire/Violences interethniques

9 morts, 84 blessés dans des heurts interethniques dans le centre

AFP
Béoumi/Côte d'Ivoire

Les heurts ont opposé deux jours durant populations autochtones (Baoulé) et allogènes (Dioula, ressortissants du Nord)

NEUF personnes sont mortes et 84 ont été blessées dans des affrontements entre populations autochtones (Baoulé) et allogènes (Dioula, ressortissants du Nord) mercredi et jeudi à Béoumi dans le centre de la Côte d'Ivoire. "Il y a eu neuf morts, sept corps sont à la morgue de Béoumi et les deux autres à Bouaké", a dit le Dr Victor Kouamé, directeur de l'hôpital général de Béoumi, précisant qu'il y avait 84 blessés.

Béoumi, ville située à 60 km à l'ouest de Bouaké, est sous le contrôle des forces de l'ordre. Militaires, gendarmes, policiers patrouillent dans la ville pour éviter de nouveaux affrontements, a rapporté un journaliste de l'AFP. Le préfet de Béoumi Djedj Mel, avait évoqué jeudi un bilan de trois morts et 40 blessés avant de décréter un couvre-feu de 18H00 GMT (19H00 au Gabon) à 06H00 GMT (07H00 au Gabon).

"Une altercation entre un



La ville de Bouaké où ont été acheminés deux des neufs corps des victimes des heurts de Béoumi, à 60 km de là.

chauffeur de taxi-brousse et un conducteur de moto-taxi qui se trouvait à la gare des taxis-brousse" a dégénéré mercredi en bataille rangée, selon un agriculteur baoulé à Béoumi, Innocent Koffi.

Une querelle de longue date oppose les transporteurs (taxis-brousse) d'ethnie dioula et les pilotes de motos-taxis d'ethnie baoulé.

Le ministre de la communication et porte-parole du gouvernement, Sidi

Tiemoko Touré, un enfant du pays et député élu de la circonscription, s'est rendu sur place.

"Il y a eu une bagarre entre deux frères, un Malinké (Dioula) transporteur et un Baoulé, moto-taxi. Cette altercation a laissé croire que le Baoulé était mort et c'est ce qui a fait que les choses ont dégénéré", a confirmé le ministre, contacté au téléphone depuis Abidjan. Le ministre s'est refusé à communiquer un bilan des victimes "avant de faire un

point complet".

"ON VEUT LES DIOULA".

Celui-ci "a convoqué les communautés jeudi après-midi" à la préfecture et s'est entretenu avec leurs représentants pour "nous donner une voie de sortie de crise", a-t-il expliqué, soulignant avoir lancé des appels au calme.

"Je pense qu'on a été entendu. Une partie des jeunes qui avaient érigé des barrages les ont enlevés pour que la circulation reprenne", a-t-il ajouté.

En outre, il a annoncé la prise en charge des victimes. "Nous allons voir la problématique des dégâts avec le ministre de la Solidarité", a-t-il dit.

A une vingtaine de kilomètres de Béoumi dans le village de Bellakro, des jeunes Baoulé qui tenaient un barrage et dont certains étaient sous l'effet de l'alcool, ont crié : "On veut les Dioula", a rapporté un journaliste de l'AFP.

"La tension était toujours vive" hier à Beoumi, affirmé à l'AFP un habitant de Béoumi, Amani Konan Benoît.

"Les deux camps se regardent en chien de faïence et les activités n'ont toujours pas repris", a-t-il souligné.

Les affrontements intercommunautaires, parfois meurtriers, sont fréquents en Côte d'Ivoire, pays d'environ 25 millions d'habitants qui compte plusieurs dizaines d'ethnies et une importante communauté étrangère.

Ces heurts sont souvent liés à la propriété foncière mais aussi aux transports. Des affrontements entre populations locales et transporteurs dioula, qui contrôlent traditionnellement les taxis-brousse, se produisent sporadiquement à travers le pays, faisant parfois des morts.

L'Afrique en bref

• Algérie/Politique. Dans la rue pour un 13e vendredi consécutif contre le "système"



Une importante foule a défilé dans le centre d'Alger pour un 13e vendredi consécutif de manifestations dans le pays, où la fatigue liée au mois de jeûne du ramadan n'a pas entamé la mobilisation.

• Niger/Attaques. La main de l'EI

Le groupe Etat islamique (EI) a revendiqué une attaque perpétrée au Niger ayant tué 28 soldats et un assaut lancé contre une prison à haute sécurité de ce pays où sont détenus de nombreux jihadistes.

• Soudan/Politique. Des manifestants démantèlent à contre-cœur des barricades à Khartoum

Brique par brique, des manifestants ont démantelé hier des barricades à Khartoum mais ont menacé de les rétablir si les généraux ne reprenaient pas les négociations sur un transfert du pouvoir.

A travers le monde

• Royaume-Uni/Politique. Brexit : l'opposition travailliste rompt les négociations avec le gouvernement

L'opposition travailliste a rompu hier les pourparlers avec la Première ministre britannique, destinés à trouver une solution sur le Brexit, arguant de la "faiblesse" de Theresa May qui a été sommée par son parti de préparer son départ dès juin.

• Syrie/Diplomatie. Tensions dans le Golfe : l'appel de Damas

La Syrie a appelé hier à la "retenue" dans la région du Golfe, théâtre d'attaques ayant ciblé entre autres un oléoduc et deux tankers saoudiens, dans une période où la tension monte également entre Washington et Téhéran, a indiqué l'agence officielle Sana.

• Venezuela/Crise. La Norvège confirme sa médiation

La Norvège a confirmé hier mener une médiation entre des représentants du pouvoir et de l'opposition au Venezuela, en vue de résoudre le conflit politique qui dure depuis quatre mois.

France/Justice

Affaire Bygmalion : vers un procès de l'ancien président Nicolas Sarkozy

AFP
Paris/France

UN procès dans l'affaire Bygmalion est devenu quasi inéluctable pour l'ancien président français Nicolas Sarkozy, qui vient de perdre devant le Conseil constitutionnel l'un des derniers rounds de sa bataille judiciaire.

Ces dernières années, Nicolas Sarkozy, président de 2007 à 2012, a déjà dû faire face à une série d'enquêtes judiciaires : inculpé dans l'affaire des accusations de financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, il est aussi menacé d'un procès dans un dossier de corruption présumée d'un haut magistrat.

Les "Sages" ont rejeté hier la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) soulevée par la défense de Nicolas Sarkozy, en estimant qu'il pouvait être poursuivi pénalement malgré une sanction fi-

nancière antérieure intervenue pour les dépenses excessives de sa campagne présidentielle de 2012.

Dans cette affaire, l'ancien chef de l'Etat a été renvoyé en février 2017 devant le tribunal correctionnel pour qu'il réponde de "financement illégal de campagne électorale".

Il est concrètement poursuivi pour avoir dépassé le seuil autorisé de dépenses électorales de plus de 20 millions d'euros (13,1 milliards de francs), en dépit des alertes des experts-comptables de la campagne en mars et avril 2012.

Pour contester son renvoi, Nicolas Sarkozy avait brandi le principe selon lequel personne ne peut être sanctionné deux fois pour les mêmes faits. Selon lui, il avait déjà été sanctionné définitivement par le Conseil constitutionnel en 2013 qui avait confirmé le rejet de ses comptes pour excès de dépenses, qu'il avait dû rembourser. Cependant, cette décision



L'ancien président Nicolas Sarkozy ne devrait pas échapper à un procès dans l'affaire Bygmalion après l'avis du Conseil constitutionnel.

portait sur un dérapage, bien inférieur, de 363 615 euros (238,1 millions de francs), et était intervenu avant la révélation au printemps 2014 d'un vaste système de fausses factures visant à maquiller l'em-

ballement des dépenses de ses meetings, organisés par l'agence de communication Bygmalion. Les dépenses avaient atteint 42,8 millions d'euros (28 milliards de francs), conséquence d'une stra-

tégie "d'occupation maximale de l'espace médiatique", selon l'accusation. Si Nicolas Sarkozy a "incontestablement bénéficié des fraudes révélées par l'enquête", il n'a cependant pas été poursuivi pour avoir pris part à la fraude ou même pour en avoir été informé.

Le procès semble désormais inéluctable pour l'ancien président, retiré de la vie politique après sa défaite à la primaire de la droite en 2016. Il reste toutefois une ultime étape: la Cour de cassation, qui avait transmis la QPC aux "Sages", doit tirer les conséquences de leur décision mais aussi trancher sur d'autres moyens soulevés par la défense.

Nicolas Sarkozy serait le deuxième président français à être renvoyé en procès dans une affaire politico-financière sous la Ve République, après Jacques Chirac (1995-2007), condamné en 2011 dans un dossier d'emplois fictifs.